

Comité syndical du 29 mars 2022
À 19h00 à la salle des fêtes de Priay

Convocation du 22 mars 2022



Comité syndical du 29 mars 2022

COMPTE RENDU

COMPTE RENDU de la séance du COMITÉ SYNDICAL du SR3A du 29 mars 2022

à Priay (01 160)

Délégués convoqués le 22 mars 2022

Sous la présidence de M. Alain SICARD

Sont présents : 20 titulaires sur 37

01 suppléante

05 pouvoirs

= 26 votants

Représentant 07 Intercommunalités sur 07

20 Titulaires présents : **CCDombes** : Gilles DUBOIS ; **CCPA** : Alain BEL, Gilbert BOUCHON, Hélène BROUSSE, Philippe DEYGOUT, Jean-Pierre GAGNE, Bernard GUERS, Jean PEYSSON, Marie-Céline RAY, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Fabien THOMAZET ; **CCPJ** : Claude GRÉA ; **CCRAPC** : Béatrice de VECCHI, Daniel MARTIN-FERRER, Alain SICARD ; **GBA** : Bernard PRIN ; **HBA** : Jean-Pierre DUPARCHY, Noël DUPONT, Étienne RAVOT ; **CCTE** : Jean-Luc GUERIN

05 Titulaires excusés avec pouvoir : **CCPA** : Daniel BÉGUET donne pouvoir à Alain SICARD ; Gisèle LEVRAT donne pouvoir à Jean PEYSSON, **CCRAPC** : Frédéric MONGHAL donne pouvoir à Béatrice de VECCHI ; **HBA** : Arlette BERGER donne pouvoir à Jean-Pierre DUPARCHY, Dominique DELAGNEAU donne pouvoir à Noël DUPONT

02 Titulaires excusés : **CCDombes** : Jean-Pierre HUMBERT ; **HBA** : Alain AUBOEUF.

01 Suppléante présente : **HBA** : Marie-Josèphe LEVILLAIN.

02 Suppléants excusés : **CCPA** : Gabriel FOURNIER, **HBA** : Lucien JUILLARD.

Secrétaire de séance : M. Bernard GUERS (CCPA)

ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu des bureaux et décisions prises par délégation.....	3
2. Compte de gestion 2021.....	4
3. Compte administratif 2021.....	5
4. Affectation des résultats.....	6
5. Contribution des membres 2022.....	6
6. Budget primitif 2022.....	8
7. Renouvellement de la convention FAST-ACTES.....	10
8. Document Unique.....	11
9. Questions diverses.....	13

PRÉAMBULE

Le président, M. Alain SICARD, énonce les noms des délégués excusés et les pouvoirs pour cette réunion du comité syndical.

Pour information, la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 prolongeant jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire, les mesures dérogatoires du fonctionnement des conseils municipaux et des EPCI sont rétablis. Ceux-ci ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de ses membres en exercice est présent.

Le comité syndical réuni à Priay peut valablement délibérer puisque 21 membres sur 37 sont présents et que le quorum est atteint.

M. Bernard GUERS est désigné en tant que secrétaire de séance.

M. le président énonce l'ordre du jour.

Le compte rendu du 1er mars 2022 n'ayant pu être présenté dans les temps aux délégués, son approbation est reportée au prochain comité syndical.

1. Compte rendu des bureaux et décisions prises par délégation

M. le président et les vice-présidents exposent les comptes rendus des travaux des commissions et du bureau.

Le calendrier des commissions a été le suivant :

- Commission « Suivi stratégie, prospective et observatoire » : 11 mars 2022.
Le travail est fructueux et des propositions pourront être formalisées en juin. D'ici là, une réunion mixte aura lieu entre agents et élus.
- Commission « Travaux » : 03 et 17 mars 2022
Deux points ont été traités le marché d'études de danger sur les systèmes d'endiguement et un bassin de rétention et la contribution de la commission travaux au budget.
- Commission « Finances » : 04 mars 2022
La commission a préparé les documents budgétaires qui seront développés durant le comité.
- Commission « Communication » : 17 mars 2022
Elle a travaillé sur la mascotte, les animations scolaires, l'appel à projet participation citoyenne pour laquelle le SR3A est lauréat, les inaugurations et l'espace dédié des délégués sur le site internet.
- Le bureau exécutif s'est quant à lui réuni le 7 mars 2022.

Depuis le 1^{er} mars, les décisions prises par délégation (devis supérieurs à 4 000 € HT) au **président** sont précisées ci-après :

Décisions prises par délégation depuis le 01/03/2022		
Opération	Prestataire	Attribution € HT
Étude EBF Suran – Topographie	HYDRETTUDES / HYDROTOPO	34 635,00 €

M. le président remercie les élus qui s'impliquent dans le travail des commissions.

Après délibération, le comité syndical,

PREND ACTE des comptes rendus des travaux des commissions et du bureau exécutif.

PREND ACTE des décisions prises par délégation au président.

2. Compte de gestion 2021

Les résultats d'exécution « État II-1 et II-2 du comptable public », sont insérés ci-après :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 001001

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. AMBERIEU-EN-BUGEY

ETABLISSEMENT : SR3A

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

41500 - SR3A Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	2 117,16		201 485,56		203 602,72
Fonctionnement	615 820,19	20 632,84	268 779,25		863 966,60
TOTAL I	617 937,35	20 632,84	470 264,81		1 067 569,32
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	617 937,35	20 632,84	470 264,81		1 067 569,32

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 001001

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. AMBERIEU-EN-BUGEY

ETABLISSEMENT : SR3A

Résultats budgétaires de l'exercice

41500 - SR3A Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 681 552,00	1 946 861,35	5 628 413,35
Titres de recette émis (b)	2 029 446,52	1 674 088,27	3 703 534,79
Réductions de titres (c)	11 886,00	252 526,52	264 412,52
Recettes nettes (d = b - c)	2 017 560,52	1 421 561,75	3 439 122,27
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 681 552,00	1 946 861,35	5 628 413,35
Mandats émis (f)	1 816 074,96	1 153 340,16	2 969 415,12
Annulations de mandats (g)		557,66	557,66
Depenses nettes (h = f - g)	1 816 074,96	1 152 782,50	2 968 857,46
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	201 485,56	268 779,25	470 264,81
(h - d) Déficit			

Le résultat de l'exercice 2021 fait ressortir pour le budget principal SR3A :

- un excédent de fonctionnement pour.....+ 268 779,25 €
- un excédent d'investissement pour.....+ 201 485,56 €

Soit un résultat global excédentaire de l'exercice 2021 pour.....+ 470 264,81 €

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2021.

3. Compte administratif 2021

Le compte administratif 2021 est conforme au compte de gestion.

Le comité syndical, réuni sous la présidence d'un vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Alain SICARD, président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif 2021 du SR3A lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		595 187,35	0,00	2 117,16	0,00	597 304,51
Opérations de l'exercice	1 152 782,50	1 421 561,75	1 816 074,96	2 017 560,52	2 968 857,46	3 439 122,27
TOTAUX	1 152 782,50	2 016 749,10	1 816 074,96	2 019 677,68	2 968 857,46	4 036 426,78
Résultats de l'année		268 779,25		201 485,56	0,00	470 264,81
Résultats de clôture		863 966,60		203 602,72	0,00	1 067 569,32
Restes à réaliser			442 719,81	185 200,00	442 719,81	185 200,00
TOTAUX CUMULÉS	1 152 782,50	2 016 749,10	2 258 794,77	2 204 877,68	3 411 577,27	4 221 626,78
RÉSULTATS DÉFINITIFS		863 966,60	53 917,09		53 917,09	863 966,60

2. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Propose de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. Alain SICARD, président, se retire lors du vote.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité des votants (24 votants).

APPROUVE le compte administratif 2021.

4. Affectation des résultats

VU le compte administratif du SR3A approuvé par délibération ce même jour ;

VU le compte de gestion du comptable de la collectivité approuvé par délibération ce même jour ;

CONSIDÉRANT la conformité des deux documents précités ;

CONSIDÉRANT que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	268 779,25 €
Résultat antérieur reporté	595 187,35 €
Résultat à affecter	863 966,60 €

CONSIDÉRANT que le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2021 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	201 485,56 €
Résultat antérieur reporté	2 117,16 €
Résultat à affecter	203 602,72 €

CONSIDÉRANT que les restes à réaliser de l'exercice s'élèvent à 442 719,81 € en dépenses et à 185 200 € en recettes d'investissement, les résultats définitifs de la section d'investissement de l'exercice 2021 s'élèvent à – 53 917,09 €,

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement au compte 1068 : 53 917,09€ ;

DÉCIDE le report de l'excédent de fonctionnement au compte 002 : 810 049,51 € ;

DÉCIDE de reporter l'excédent d'investissement au compte 001 : 203 602,72 €.

5. Contribution des membres 2022

Conformément à l'article 16 des statuts du SR3A, la contribution des collectivités aux dépenses du syndicat est fondée sur 1 critère : la population DGF de chaque collectivité comprise dans le périmètre du syndicat au prorata de la surface du bassin versant,

VU le débat d'orientation budgétaire du 1er mars 2022, les contributions se basent sur une participation à 6.40€ par habitant,

La population DGF a été mise à jour :

Selon les valeurs employées pour les dotations de l'État aux collectivités pour l'année 2021 (source : <http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr>),

EPCI 2022	Population DGF 2021	Population DGF 2021 retenue dans le SR3A (% de recouvrement x Population totale)	Contribution (Pop DGF retenue x 6,40 €)
GBA	13 426	8 361	53 510,40 €
CCDombes	5 373	3 407	21 804,80 €
CCPA	81 897	80 158	513 011,20 €
CCPJ	934	826	5 286,40 €
CCTE	4 797	3 139	20 089,60 €
HBA	63 630	51 019	326 521,60 €
RAPC	15 558	15 558	99 571,20 €
	185 615	162 468	1 039 795,20 €

Pour information	2018	156 181	999 561,47 €
	2019	160 459	1 026 935,00 €
	2020	161 388	1 032 883,20 €
	2021	161 629	1 034 883,20 €

Il est précisé qu'un appel à cotisations auprès des membres se fera à terme échu comme suit :

- 50% au 30 avril
- 25% au 31 juillet
- 25% au 15 novembre

DISCUSSION :

Mme Hélène BROUSSE demande que lui soient rappelées les modalités de calcul de la population.

Mme Céline THICOÏPÉ précise que la population DGF des communes intégrées dans le périmètre du SR3A est proratisée à la surface de la commune dans le bassin versant.

M. Gilbert BOUCHON s'interroge sur la date du 15 novembre comme dernier appel à cotisation qui paraît tardive.

M. Alain SICARD précise que ces dates ont été convenues avec les intercommunalités et qu'elles ne posent pas pour l'instant de problème de paiement.

M. Gilbert BOUCHON demande comment se situe la cotisation du SR3A par rapport aux autres GEMAPiens.

M. Alain SICARD répond que la cotisation est plutôt dans la fourchette basse. Il précise que la commission « Suivi stratégie, prospective et observatoire » va faire des propositions et que le sujet d'une augmentation des contributions a déjà été évoqué avec les présidents d'intercommunalités qui sont bien conscients des besoins.

M. Jean PEYSSON précise que la commission stratégie fera une proposition d'évolution de la cotisation GEMAPi en fonction des inconnues sur le coût de la prévention des inondations, de la masse salariale et des actions portées par la stratégie. La proposition sera faite sur 10 ans.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité,

APPROUVE la contribution des membres pour l'année 2022, ainsi que sa répartition.

6. Budget primitif 2022

M. Bernard PRIN remercie les membres de la commission « Finances » et l'ensemble des services qui ont travaillé pour l'élaboration de ce budget.

M. Bernard PRIN présente le budget primitif 2022, bâti selon le débat d'orientation budgétaire du 01 mars 2022, est présenté ci-après dans sa forme synthétique.

Section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT DEPENSES		Budget 2021 + DM	CA 2021	RAR 2021	Nouvelles dépenses	BP2022
Total 011	Charges à caractère général	310 622,35	288 847,55	-00	409 589,00	409 589,00
Total 012	Charges de personnel	775 000,00	687 163,87	-00	830 960,00	830 960,00
022	Dépenses imprévues	40 000,00	-00		75 000,00	75 000,00
Total 65	Autres charges gestion courante	90 000,00	59 299,36	-00	84 800,00	84 800,00
Total 66	Charges financières	24 500,00	23 571,13	-00	22 935,00	22 935,00
Total 6718	Charges exceptionnelles	3,00	2,33		5,00	5,00
Total 68	Dotations aux amortissements	93 902,00	93 898,26	-00	92 107,00	92 107,00
Total 6817	Dotations aux provisions	2 834,00	-00			-00
023	Virement à la section d'investissement	610 000,00	-00		628 000,00	628 000,00
TOTAL	DEPENSES	1 946 861,35	1 152 782,50	-00	2 143 396,00	2 143 396,00

Opération de l'exercice

1 152 782,50

FONCTIONNEMENT RECETTES		Budget 2021	CA 2021	RAR 2021	Nouvelles dépenses	BP2022
Total 013	Atténuation de charges	-00	18 505,57	-00	13 200,00	13 200,00
Total 70	Produits des services	10 500,00	22 427,00	-00	-00	-00
Total 74	Dotations, subventions	1 305 053,00	1 343 499,52	-00	1 284 025,49	1 284 025,49
Total 75	Autres produits gestion courante	8 000,00	7 409,72	-00	8 000,00	8 000,00
Total 042	Opérations d'ordre entre sections	28 121,00	28 117,94	-00	28 121,00	28 121,00
002	Excédent de fonct reporté	595 187,35	595 187,35		810 049,51	810 049,51
TOTAL	RECETTES	1 946 861,35	2 016 749,10	-00	2 143 396,00	2 143 396,00

Opération de l'exercice

1 421 561,75

Excédent Fonctionnement Résultat Exercice 2021

268 779,25

Concernant la section de fonctionnement, M. Bernard PRIN présente les évolutions principales par rapport au budget 2021 :

- Chapitre 011 : études non suivies de travaux (préfiguration d'un observatoire de la basse vallée de l'Ain, étude de toxicité des cyanobactéries, PAEC, hausse de l'énergie, actions de communication liées à l'appel à projet participation citoyenne,

- Chapitre 012 : chargée de projet Prévention des Inondations sur 1 année complète à 90 %, chargée de communication sur une année complète, 1 animateur supplémentaire (poste validé dans la stratégie), 1 remplacement.

DISCUSSION :

M. Claude GRÉA s'interroge sur le rôle du SR3A dans les PAEC. Il informe que les syndicats d'eau potable interviennent également avec la chambre d'agriculture pour faire évoluer les pratiques dans les périmètres rapprochés.

Mme Céline THICOÏPÉ précise que le SR3A est opérateur PAEC pour la période 2016-2022 sur la basse vallée de l'Ain pour la mise en place de mesures agro-environnementales et climatiques par les agriculteurs dans des secteurs à enjeux eau (zones stratégiques pour l'eau potable actuelle et future), Natura 2000 (Pelouses sèches du site Basse Vallée de l'Ain Confluence Ain Rhône) et Pastoraux (Pelouses sèches du Bugey).

M. Gilbert BOUCHON fait le parallèle avec le plan pastoral départemental qui doit être porté par une collectivité pour recevoir les fonds régionaux.

Section d'investissement :

INVESTISSEMENT DEPENSES		Budget 2021	CA 2021	RAR 2021	Nouvelles dépenses	BP2022
001	Déficit reporté					
Tot. 139	Sub. Inv. transf. compte résultat	28 121,00	28 117,94	-00	28 121,00	28 121,00
Tot. 2318-041	Remboursement avance	16 000,00	15 830,55	-00	35 000,00	35 000,00
Tot. 16	Emprunt	136 572,00	136 571,40	-00	138 111,80	138 111,80
Total 20	Immobilisations incorporelles	4 000,00	3 962,40	-00	415 200,00	415 200,00
Total 21	Immobilisations corporelles	47 100,00	34 746,02	-00	127 600,00	127 600,00
Tot. 2312	Immobilisation en cours	1 652 040,00	809 204,17	288 246,20	108 463,80	396 710,00
Tot. 2315	Immos en cours - Inst. Techn.	15 000,00	111,50	-00	37 608,00	37 608,00
Tot. 2318	Autres immos corporelles	2 030 919,00	811 007,43	154 473,61	2 244 802,86	2 399 276,47
Tot. 238	Avance sur commande corporelle	-00	15 830,55	-00	35 000,00	35 000,00
Total 23			1 636 153,65	442 719,81	2 425 874,66	2 868 594,47
TOTAL	DEPENSES	3 929 752,00	1 855 381,96	442 719,81	3 169 907,46	3 612 627,27

Opération de l'exercice

1 855 381,96

INVESTISSEMENT RECETTES		Budget 2021	CA 2021	RAR	Nouvelles dépenses	BP2022
021	Virement de la section de fonctionnement	610 000,00	-00		628 000,00	628 000,00
001	Excédent antérieur reporté	2 117,16	2 117,16		203 602,72	203 602,72
Total 10	FCTVA et affectation résultat	459 251,84	459 251,84	-00	278 146,55	278 146,55
Tot. 1321	Etat	41 220,00	44 618,88	-00	120 000,00	120 000,00
Tot. 1322	Région	215 570,50	82 300,00	-00	84 400,00	84 400,00
Tot. 1323	Département	369 416,00	356 648,66	-00	273 471,00	273 471,00
Tot. 13248	Communes	-00	-00	-00	-00	-00
Tot. 13258	Groupement de collectivités	-00	800,00	-00	-00	-00
Tot. 1328	Agence de l'Eau/Ass Pêche/RFF/SBVA/FDP01/A	1 354 072,17	964 210,00	185 200,00	612 700,00	797 900,00
TOTAL 13	Subventions d'investissement	1 980 278,67	1 448 577,54	185 200,00	1 090 571,00	1 275 771,00
Tot. 1641	Emprunt	520 000,00	-00	-00	1 100 000,00	1 100 000,00
Total 28	Amort. des immobilisations	93 902,00	93 898,26	-00	92 107,00	92 107,00
Total 238-041	Avance sur commande corporelle	16 000,00	15 830,55	-00	35 000,00	35 000,00
Total 458	Opérations sous mandat	2,33	2,33	-00	-00	-00
TOTAL	RECETTES	3 681 552,00	2 019 677,68	185 200,00	3 427 427,27	3 612 627,27

Opérations de l'exercice

2 017 560,52

Excédent Investissement Résultat Exercice 2021

162 178,56

Concernant la section d'investissement, M. Bernard PRIN présente les évolutions principales par rapport au budget 2021 :

- Chapitre 20 : études prévention des inondations
- Chapitre 21 : « compromis » pour nouveaux locaux

En recette, l'inscription de l'emprunt de 500 000 € souscrit à débloquent en 2022 et un nouvel emprunt de 600 000 € pour le financement des études prévention des inondations et/ou achat immobilier.

DISCUSSION :

M. Alain SICARD rappelle que la situation financière du SR3A est saine car sa capacité de désendettement est de 1 an.

M. Bernard PRIN précise que l'emprunt est à réaliser rapidement tant que la conjoncture est favorable.

M. Alain SICARD informe que la commune propriétaire des bureaux du SR3A vend ce bien mais le bail de location du bâtiment est transféré à l'acheteur jusqu'à 2027. Il souhaite donc que la recherche de nouveaux locaux soit enclenchée. L'inscription au budget de l'achat d'un bâtiment permet de saisir l'opportunité.

M. Claude GRÉA demande si les besoins pour les locaux ont été chiffrés. M. Alain SICARD répond que l'estimation est en cours.

M. Alain SICARD précise également que l'Établissement public foncier de l'Ain a été interrogé pour connaître ses possibilités de portage d'une telle opération immobilière.

Le budget détaillé est en annexe.

Le budget primitif 2022 s'équilibre, en recettes et en dépenses, comme suit :

- section de fonctionnement : 2 143 396,00 €
- section d'investissement : 3 612 627,27 €.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2022.

7. Renouvellement de la convention FAST-ACTES

M. le président rappelle que le SR3A a délibéré le 16 janvier 2018 pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

La convention intervenue entre le SR3A et la Préfecture de l'Ain signée le 19 février 2019 pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité est arrivée à échéance.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité,

ACCEPTE de poursuivre la télétransmission.

AUTORISE la signature de l'avenant correspondant.

8. Document Unique

VU le Code du travail, notamment ses articles L4121-3 et R4121-1 et suivants,

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L811-1,

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

CONSIDÉRANT l'accompagnement du Centre de gestion de l'Ain,

Mme Hélène BROUSSE rappelle au comité syndical que la mise en place du Document Unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Afin de répondre à cette obligation, le SR3A a renforcé sa démarche de prévention en établissant son Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

Mme Hélène BROUSSE précise que l'équipe projet était composée de 4 agents et d'une élue. Elle remercie les membres et en particulier Mme Gaëla LE BÉCHEC pour le travail qui a été réalisé en associant tous les agents afin d'identifier et évaluer les risques professionnels pour chacun des postes de travail

L'ensemble des services et matériels a été étudié afin de répertorier tous les risques potentiels. Les agents ont également été consultés afin d'analyser leurs postes de travail. Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans l'établissement afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable état des lieux en matière d'hygiène et de sécurité du travail.

Sa réalisation permet ainsi :

1. de sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,
2. d'instaurer une communication sur ce sujet,
3. de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
4. d'aider à établir un programme annuel de prévention.

Mme Hélène BROUSSE informe que la démarche de construction du Document Unique « DU » comprend trois étapes principales :

- l'identification des risques
- l'évaluation des risques (faible ou important / rare ou fréquent)
- et prévoir les moyens de réduire ou gérer les risques :
 - Par des aménagements (locaux, bureaux)
 - Par des règles d'usage (évacuation incendie, consignes d'employeur pour rester en sécurité)
 - Par des équipements (EPI, mobilier de bureau)
 - Par de la formation (Premiers secours déjà fait en 2019, Formation « incendie » envisagée cette année)
 - Par de la sensibilisation (régulière)

Le Document Unique doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail. Il relève de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Plus largement, le Document Unique d'évaluation des risques professionnels est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents du SR3A.

En 2022, il est proposé des actions :

- **sur la sécurité incendie des locaux** avec :
 - la création d'une issue de secours et d'un plan de circulation par le bailleur
 - la mise en place et la gestion des extincteurs par le SR3A
 - Une formation au personnel sur les gestes et la conduite à tenir en cas d'incendie
- **Mise à niveau des équipements de protection individuels** (des vêtements de travail aux équipements de sécurité comme les dispositifs de flottaison (gilets gonflables) ou encore la protection contre le bruit)

Par ailleurs, l'équipe projet va continuer son travail avec notamment :

- **une réflexion à mener sur la gestion du travail en poste isolé** qui est apparu comme prioritaire à l'analyse du centre de gestion,
- **une planification à l'horizon 2026 des besoins** associés à la mise en œuvre du DU (Actions envisagées et moyens associés).

M. le président remercie Mme Hélène BROUSSE pour son implication dans l'équipe projet et le travail réalisé.

DISCUSSION :

M. Bernard GUERS demande si les risques liés à la circulation ont été identifiés et si des stages de conduite type Centaure peuvent être envisagés.

Pour les risques de noyade, M. Bernard GUERS propose de vérifier si les agents savent nager et que pour intervention en bord de cours d'eau avec niveaux de risques élevés (ex : crues) d'imposer, entre autres mesures une intervention en binôme au minimum.

La question du travail isolé a fait débat et plusieurs pistes ont été proposées : savoir toujours où sont les agents, suivi GPS, téléphone portable,

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité,

VALIDE le Document Unique d'évaluation des risques professionnels, annexé à la présente délibération.

APPROUVE l'engagement de l'autorité territoriale à élaborer le plan d'actions issues de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du Document Unique.

9. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, sans question supplémentaire, la séance est levée à 21h00.

M. le président remercie Mme Fabienne CHARMETANT, maire de Priay pour son accueil et sa présence ainsi que celle de son adjointe.

FIN DE SÉANCE



Contacts :

Tél : 04 74 37 42 80 – contact@ain-aval.fr